



SARL BATEAU ECOLE VINCENT

Agrément n° 044016

SIRET n° 420 857 039 000 69

407 AVENUE DE LA LIBERATION

44150 ANCENIS

02.40.96.12.74.

autoecolevincent@orange.fr

## PROGRAMME DE FORMATION Permis Côtier

*L'option côtière vous permettra de naviguer en mer jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri, soit un peu plus de 11 kilomètres.*

*Avec l'option côtière :*

- *Vous pourrez naviguer **de jour et de nuit***
- ***Sans être limité en puissance** et en jauge pour votre bateau*
- *Conduire un **jet ski** ou un scooter des mers de plus de 6 CV (de jour uniquement)*
- *Piloter sur **les lacs et les plans d'eau intérieurs fermés**.*
- ***Utiliser la VHF** dans les eaux territoriales françaises*

### La formation théorique

*L'épreuve théorique ou **épreuve du code** pour le **permis bateau option côtière** consiste en une interrogation sur différents thèmes et règles de navigation en mer.*

*La formation théorique est de **minimum 5 heures***

*Le programme de formation de l'option côtière est le suivant :*

- *Le balisage des côtes, des plages et les pictogrammes*
- *L'initiation au système de balisage région B*
- *Les règles de barre et de route*
- *Les signaux*
- *Les feux et marques des navires*
- *Les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance et entre navires de plaisance et navires professionnels*
- *Les notions d'autonomie en matière de carburant*
- *La protection de l'environnement, faune et flore*
- *La météorologie*
- *L'initiation à la lecture de la carte marine*
- *Les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques*
- *Droit d'utilisation de la VHF*



**SARL BATEAU ECOLE VINCENT**

Agrément n° 044016

SIRET n° 420 857 039 000 69

407 AVENUE DE LA LIBERATION

44150 ANCENIS

02.40.96.12.74.

autoecolevincent@orange.fr

## La formation pratique

***Vous pouvez commencer la formation pratique avant l'examen théorique** mais la validation ne peut intervenir avant la réussite de ce dernier. Durant votre formation, le livret du candidat Permis Plaisance vous permettra de jauger votre progression.*

*La formation dure au **minimum 3h30** (1h30 qui peut être collective et 2h de conduite effective par candidat) et le nombre d'élèves embarqués ne peut dépasser quatre.*

***La formation pratique consiste à suivre un programme axé sur cinq thèmes :***

- *La sécurité du plaisancier : assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, concevoir l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communication embarqués*
- *Les incontournables du plaisancier : décider de l'opportunité d'une sortie en fonction d'un bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation*
- *Les responsabilités du plaisancier : être responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel*
- *La conduite du bateau : maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de la propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements*
- *Les manœuvres du bateau : accoster et appareiller d'un quai, prendre un coffre, mouiller et récupérer une personne tombée à l'eau*